

QUESTIONS DU JOUR

**L'INFAILLIBILITÉ**  
**DEVANT**  
**LA RAISON LA FOI ET L'HISTOIRE**

par  
**LÉON GAUTIER**  
1870

Nouvelle édition

Éditions Saint-Remi  
– 2012 –

*Ces quelques pages, destinées à vulgariser des travaux plus profonds, ont été inspirées par la lecture du beau livre de Dom Guéranger, la Monarchie pontificale. Nous avons emprunté à cette œuvre magistrale une partie de nos textes historiques.*

*L'Infaillibilité, tel est le titre qui conviendrait le mieux au Mémoire de l'abbé de Solesmes, et c'est celui que nous osons donner à cet humble opuscule. Notre seul but, en effet, a été d'écrire un « Traité élémentaire » sur la grande question qui divise aujourd'hui les catholiques. Et notre plus ardent désir, c'est que demain nous n'ayons tous, sur l'autorité doctrinale du Souverain-Pontife, qu'un sentiment, une voix et un cœur.*

*Nous prétendons, d'ailleurs, nous tenir dans la région des Principes. C'est pourquoi nous laisserons de côté les noms propres, et les personnalités ne nous occuperont point.*

*Ces pages sincères, nous voudrions les dédier aux adversaires de l'Infaillibilité. Si nous combattons leurs doctrines, nous tenons à déclarer que nous respectons chrétiennement leurs âmes, et que nous les aimons.*

L. G.

**ÉDITIONS SAINT-REMI**

BP 80 – 33410 Cadillac

Tel/Fax : 05 56 76 73 38

[www.saint-remi.fr](http://www.saint-remi.fr)

## I

# L'INFAILLIBILITÉ DEVANT LA RAISON.

---

---

### I. NÉCESSITÉ D'UNE DIFFUSION FACILE ET CONSTANTE DE LA LUMIÈRE.

Nous avons toujours pensé que la meilleure manière de juger une question consiste à la juger de très-haut. L'opinion la plus voisine de la Vérité, c'est et ce sera toujours la plus élevée. Il faut se défier des solutions religieuses ou politiques qui renferment quelque élément contraire à la noblesse de notre intelligence et aux battements de notre cœur. Le Catholique, enfin, cet être né pour les hauteurs, ne doit jamais mériter de s'entendre dire : *Altius*.

Pour combattre le principe de l'Infaillibilité romaine, on cherche partout à établir que les défenseurs de cette thèse ont des sentiments étroits ; qu'ils résistent obstinément aux aspirations légitimes de l'âme humaine et de leur temps ; qu'ils sont les ennemis de la Lumière et de la Liberté. Si ces accusations étaient fondées, nous serions énergiquement le premier à proclamer la fausseté de la thèse et ne voudrions jamais consentir, ou, plutôt, descendre à en être l'avocat. Mais ce sont là autant d'erreurs contre lesquelles nous protestons vivement.

« LA VÉRITÉ DOIT ÊTRE ICI-BAS LE PLUS CONSTAMMENT ET LE PLUS AISÉMENT RÉPANDUE QU'IL EST POSSIBLE, » tel sera notre point de départ, tel est notre Principe fondamental. Nous avons faim et soif, pour ainsi parler, de la diffusion de la Lumière, et c'est avec une véritable anxiété que nous promenons partout nos regards pour chercher dans quelles conditions cette diffusion nécessaire sera le plus rapidement et le plus sûrement réalisée. Il faut, il faut que, quelque part sur la terre, il y ait une Institution, un Oracle, un Tribunal divin, qui, consulté sur toutes les questions primordiales, réponde à tous ces problèmes, et leur

réponde INFAILLIBLEMENT. Je veux que le dernier des hommes, que le travailleur des champs et des villes, que l'ouvrier et le paysan, le riche et le savant, puissent, au milieu de leurs labeurs et de leurs angoisses, se dire pour se consoler : « L'Infaillibilité veille sur moi. Il y a ici-bas quelqu'un qui ne me trompera pas. » Protester contre l'Infaillibilité, c'est, suivant l'énergique parole de l'évêque de Tulle, « revendiquer le droit d'être trompé. »

« Mais les Conciles œcuméniques ne rempliront-ils pas suffisamment cet office précieux d'un Tribunal infaillible ? » Ils le rempliront avec une efficacité et une grandeur que j'admire, mais ils ne seront pas à même de le remplir avec assez de suite ni avec assez de rapidité. L'histoire nous atteste que leur réunion a souvent présenté des difficultés presque inextricables, et, certes, l'Église est appelée à traverser parmi nous certaines phases nouvelles où sa liberté sera peut-être plus douloureusement compromise. Or, je ne comprends plus l'Infaillibilité, si elle est nécessairement intermittente. Je veux que la Source de la lumière soit perpétuellement ouverte ; je n'entends pas qu'elle puisse tarir par instants. Telle erreur monstrueuse peut se produire demain, après la séparation du Concile, qui exigera une condamnation rapide. L'Église enseignante, c'est à nos yeux « le Supplément du cours de Vérité dans le monde » : je ne veux pas que le Professeur divin puisse descendre périodiquement de sa chaire et interrompre son enseignement. Si donc je crois à l'Infaillibilité, c'est que j'aime les âmes ; c'est que je désire qu'elles soient facilement éclairées, sûrement conduites, universellement sauvées !

## II .L'INFAILLIBILITÉ N'EST PAS UN MIRACLE : C'EST UNE LOI.

Gallicans et ultramontains sont tout au moins d'accord sur certaine primauté du Pape, et nul ne pourra jamais effacer le *Tu es Petrus* de l'Évangile. Eh bien ! J'affirme que si Dieu a fondé l'enseignement de Pierre, cet enseignement ne saurait être sujet à l'erreur. Je me base enfin sur ce Syllogisme qui me paraît éblouissant :

« Une chaire fondée par Dieu ne saurait être faillible ;  
or, la Chaire apostolique est fondée par Dieu ;

donc, elle est infaillible. » Si je crois à l'Infaillibilité, c'est que la logique me force d'y croire ; c'est que j'ai foi aux promesses de Dieu.

On a fait beaucoup de bruit de ce mot « *personnel* » appliqué à l'infaillibilité du Pape, et peut-être en effet ce mot prêtait-il à des interprétations exagérées, regrettables. On a dit, on a écrit qu'il faudrait ici-bas un miracle perpétuel pour produire cette infaillibilité perpétuelle. Je ne comprends guère cette peur du miracle en des âmes chrétiennes. Il y a des catholiques qui regardent le ciel avec des yeux terrifiés et qui ploient les épaules, comme si un miracle allait toujours leur tomber sur la tête. Dieu ne fait de miracles que pour sa gloire, notre salut éternel ou notre bien temporel ; et je ne discerne pas très-bien ce qu'il peut y avoir de très-effrayant ou de très-compromettant en tout cela. Quant à moi, j'aime la gloire de Dieu, j'aime aussi le salut et le bien de mes frères, et ne puis comprendre le langage de ceux qui me disent d'un air effaré : « Surtout, pas de surnaturel ! » Puis, que le Saint-Esprit descende sur le Pape ou bien sur le Concile, le prétendu prodige n'est-il pas le même ? N'ayons point de ces effrois mal fondés ; n'ayons pas pour Dieu de ces appréhensions qu'éprouvent certains fils à la vue de leur père qui dépense trop vite leur futur patrimoine. Nous semblons, en vérité, craindre que Dieu n'épuise ses ressources, et, volontiers, nous lui conseillons des économies. Mais d'ailleurs, et comme Dom Guéranger le dit si bien, il ne s'agit point ici, à proprement parler, d'un miracle : « Le miracle est une dérogation à un ordre préétabli ; mais l'infaillibilité dans le Pape et dans le Concile, ainsi que l'effet des Sacrements, a lieu en vertu des lois divines<sup>1</sup>. » Si donc je crois à l'Infaillibilité, c'est que, sans avoir peur des miracles qui consolent et réjouissent la pauvre humanité, j'y vois seulement l'accomplissement d'une des lois de mon Dieu<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> *La Monarchie pontificale*, 1<sup>ère</sup> édition, p. 52.

<sup>2</sup> Ne dites pas qu'il y a un miracle, dit l'évêque de Tulle. Les miracles sont des suspensions des lois physiques en faveur des vérités d'un ordre supérieur. Oui,

### III. L'INFAILLIBILITÉ N'EST PAS CONTRAIRE AU LIBRE ARBITRE.

« Mais, nous disent quelques-uns de nos adversaires, vous portez gravement atteinte à la liberté de cette personne unique sur les lèvres de laquelle vous placez perpétuellement la divine Infaillibilité. » Cet argument, tout d'abord, pourrait aisément se retourner contre les Conciles, oui la liberté de plusieurs centaines d'âmes pourrait paraître également compromise. Mais l'argument est nul en soi. Sachez qu'en ce qui concerne le Pape, l'immense majorité des catholiques admet que leur père de Rome est seulement infaillible quand il parle *ex cathedra*, et en de certaines conditions que nous aurons lieu de déterminer tout à l'heure. Or, le Pape parle ainsi toutes les fois que le salut du monde l'exige ; mais ces cas sont encore assez rares. Dans sa vie intime, dans la plupart de ses lettres et actes publics, il se meut avec une indépendance absolue. Comme docteur particulier, comme personne privée, il peut se tromper, il se trompe. Et l'on pourrait même dire que, lorsqu'il obéit à la voix du Saint-Esprit pour rendre des oracles véritablement infaillibles, il use encore de sa liberté. Si donc je crois à l'infaillibilité, c'est que la liberté humaine n'en est aucunement blessée ; c'est qu'elle y est très-profondément respectée.

On a encore soulevé une autre objection : « Le Pape n'est pas impeccable, » a-t-on dit ; « donc, il ne saurait être infaillible. « Un homme qui n'est pas saint ne saurait « être soustrait à l'erreur. » J'avoue qu'un tel raisonnement me paraît renverser les notions les plus élémentaires de la philosophie. Confondre l'impeccabilité avec l'infaillibilité, c'est ne pas distinguer cette faculté de l'âme qui s'appelle l'Entendement de celle qui se nomme la Volonté. Or, cette étrange confusion est presque universelle aujourd'hui ; cette erreur court les rues. Dieu, au contraire, a tellement de respect pour notre volonté libre, qu'il ne veut pas en entraver le

---

il y a un miracle quand un mort renaît à la vie, quand des yeux éteints s'ouvrent à la lumière, quand Dieu pose la syllabe sonore sur des lèvres muettes. Le Monde surnaturel a ses lois, et l'Infaillibilité est une de ces lois. »

mouvement chez son Vicaire, chez son Suppléant lui-même. Il lui laisse la liberté et la responsabilité de TOUTES ses actions. Nous avons même vu tout à l'heure qu'il lui laissait la liberté et la responsabilité de PRESQUE TOUTES ses paroles. Le Pape, enfin, est un être souverainement libre que le Saint-Esprit assiste seulement en certaines circonstances déterminées, et pour le bien de tous les hommes. Ce n'est ni une machine à sainteté, comme l'a dit une bouche illustre ; ni même, ajouterons-nous, une machine à infailibilité. C'est un homme comme nous le sommes, un homme libre et responsable tout comme nous ; et ce n'est pas une idole ni un fétiche. Si donc je crois à l'Infaillibilité, c'est qu'elle n'enlève rien au libre arbitre d'aucune âme, ni particulièrement au libre arbitre de l'âme du Pape...

#### **IV. L'INFAILLIBILITÉ DU PAPE NE PORTE PAS ATTEINTE A CELLE DES CONCILES ŒCUMÉNIQUES NI À L'AUTORITÉ DES ÉVÊQUES.**

Quelle place cependant laissez-vous à l'infailibilité des « **Q**u'elles Conciles, si vous en accordez tellement à celle du Pape ? » Nous n'avons jamais eu, quant à nous, la pensée téméraire d'opposer entre elles ces deux Infaillibilités qui soutiennent le monde. Jusqu'à ce jour, les Catholiques ont compris qu'il y a harmonie entre elles, ou, plutôt, qu'elles n'en font qu'une. Le Pape, comme le dit si bien l'archevêque de Malines « conserve le dépôt de la révélation : **IL CONSTAT AU BESOIN LA TRADITION DE TOUS LES SIÈCLES ET DE TOUTES LES ÉGLISE.** » Et c'est dans cette constatation nécessaire qu'il est infailible. D'un autre côté, les Églises viennent quelquefois se grouper autour du Pape pour lui apporter les éléments de cette constatation, et c'est lorsqu'elles le proclament conciliairement et **D'ACCORD AVEC LE PAPE** que leur assemblée est infailible. Où voyez-vous ici de la contradiction ? La même vérité, la même tradition est constatée quelquefois par le Pape seul, qui ne peut *ipso facto* se trouver en contradiction avec les Églises, et quelquefois par le Concile œcuménique, qui ne peut, sans cesser d'exister, se trouver en désaccord avec le Pape...

« Mais pourquoi les Conciles, alors que le Pape suffirait ? » C'est que Dieu aime le mouvement de l'intelligence humaine au sein de son Église ; c'est qu'il veut mettre en activité le plus d'entendements possible pour la conservation et la défense de la Vérité ; c'est qu'à côté de l'infaillibilité centrale, il a créé une infaillibilité de décentralisation, si je puis parler de la sorte ; c'est qu'il veut associer le plus d'âmes qu'il se peut au progrès et à l'épanouissement des dogmes catholiques à travers tous les siècles ; c'est qu'il veut aussi montrer, par d'admirables et de nombreux exemples, cette harmonie parfaite qui existe entre la tête et les membres ; c'est que les Évêques sont les témoins de la tradition sous tous les cieux ; c'est qu'ils sont eux-mêmes, sous le grand Juge qui parle à Rome et dans une mesure légitime, les juges de la foi.

Si l'infaillibilité du Pape altérerait en quelque chose la majesté des Évêques et diminuait leur grandeur, je ne voudrais pas être « infaillibiliste. » Mais je vois les Évêques qu'on décore de ce dernier nom être en même temps les plus fiers et les plus jaloux de leur autorité. Chacun d'eux se dit : « Je suis roi des âmes en mon diocèse, j'y suis juge des intelligences et des volontés ; j'exerce dans ces limites les *jura ministerii*, les *jura magisterii*, les *jura jurisdictionis*. Je répands le chrême sur le front de ceux auxquels le Saint-Esprit communique sa force ; je fais des prêtres (auguste privilège !) ; je fais des âmes sacerdotales qui forcent Dieu à descendre sur l'autel ; je sacre les rois ; je consacre les églises ; je porte des lois disciplinaires auxquelles il faut obéir ; j'administre les biens de mon Église ; je juge les causes ecclésiastiques en les soumettant volontiers au contrôle de Rome, s'il y a, appel ; je me réunis à mes frères en des conciles : provinciaux où je constate la tradition de mon Église, et, enfin, quand le Pape m'appelle à une réunion œcuménique, j'accours librement, je parle librement, je discute librement, je donne ou refuse ma voix au libre scrutin. Puis, le Saint-Esprit descend sur le Pape, sur mes frères et sur moi ; nous édictons dans cette lumière les dogmes que tous les fidèles vont accepter avec soumission et croire avec amour. » Ainsi peut parler un Évêque, et même le plus « infaillibiliste » de



tous les Évêques. Un tel langage atteste-t-il une diminution de puissance, un amoindrissement de splendeur ? Non, mille fois non. Si donc je crois à l'infaillibilité du Pape, c'est qu'elle laisse aux Conciles toute leur autorité, aux Évêques toute leur liberté, toute leur juridiction, toute leur grandeur.

## V. L'UNITÉ.

On voudrait, je le sais, enlever au Pape toute cette puissance dont nous faisons si volontiers une si large part aux Conciles. Notre sang frémit, notre cœur bat à la pensée de cet état inférieur où l'on prétend réduire le successeur de Celui auquel Jésus a dit : Tu es Petrus. On en ferait une sorte de petit souverain parlementaire, surveillé par des conciles qui se tiendraient tous les dix ans, et cassé aux gages, s'il n'était pas de l'avis des Évêques assemblés. « On réduirait, comme l'a dit un évêque, l'action du Pontife suprême au rôle d'un président de congrès dont l'infaillibilité serait réduite à proclamer la décision d'une certaine majorité après avoir constaté le nombre des voix. » La vérité ne serait plus, d'après ce système nouveau, promulguée *ex cathedra*, mais, comme le dit Dom Guéranger, *ex cathedris*. Le Suppléant du Christ, Celui à qui il est donné de paître les agneaux et les brebis, Celui auquel on a confié les Clefs, en viendrait de la sorte à ne plus avoir qu'une autorité dogmatique à peu près nulle, un fantôme, une ombre d'autorité. L'Unité serait violée. Au lieu d'un seul oracle vivant, on aurait mille oracles éparpillés et pouvant tous les dix ans, dans une assemblée périodiquement légitime, annuler et même, au besoin, changer le chef de l'Église. En dix-huit siècles, on ne trouve pas, il est vrai, un seul exemple de ces réunions décennales ; mais on s'en promet à l'avenir des résultats immenses. Jésus-Christ a dit : « L'Église sera fondée sur UN ROC, » et l'on dit aujourd'hui : « Elle sera fondée sur CENT, sur MILLE pierres agglomérées. » Si donc je crois à l'infaillibilité, c'est que l'opinion contraire ne laisse pas même au Pape le pouvoir d'assembler les Conciles quand il le veut ; c'est qu'elle met en définitive leur autorité au-dessus de la sienne dont ils pourraient désormais se passer ; c'est que nos adversaires disent *Plusieurs*,

<b>I L'INFAILLIBILITÉ DEVANT LA RAISON.....</b>	<b>3</b>
I. NÉCESSITÉ D'UNE DIFFUSION FACILE ET CONSTANTE DE LA LUMIÈRE.....	3
II. L'INFAILLIBILITÉ N'EST PAS UN MIRACLE : C'EST UNE LOI.....	4
III. L'INFAILLIBILITÉ N'EST PAS CONTRAIRE AU LIBRE ARBITRE.....	6
IV. L'INFAILLIBILITÉ DU PAPE NE PORTE PAS ATTEINTE A CELLE DES CONCILES ŒCUMÉNIQUES NI À L'AUTORITÉ DES ÉVÊQUES.....	7
V. L'UNITÉ.....	9
VI. DES CONDITIONS TRÈS RATIONNELLES OU S'EXERCE L'INFAILLIBILITÉ.....	10
VII. CONSÉQUENCES DE CE QUI PRÉCÈDE.....	11
 <b>II L'INFAILLIBILITÉ DEVANT LA FOI.....</b>	 <b>13</b>
I. L'ÉVANGILE.....	13
II. LES CONCILES ŒCUMÉNIQUES.....	15
III. LES PÈRES, LA TRADITION, L'ÉCOLE.....	18
IV. LES PAPES.....	25
 <b>III L'INFAILLIBILITÉ DEVANT L'HISTOIRE.....</b>	 <b>26</b>
I. ÉTAT ACTUEL DE LA QUESTION.....	26
II. L'INFAILLIBILITÉ EN ACTION.....	28
III. LES OBJECTIONS DE FAIT.....	37
IV. CONCLUSION.....	49